



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Livre n°23 N° 205/2020

COMMUNE D'ALLEINS
13980-

Réglementation de circulation temporaire
Rue des Surians – Rue des pins – Traverse des Ecoliers – Rue du 4 Septembre – Impasse Voltaire -
Place Borrely Jourdan

Le Maire de la Commune d'ALLEINS

VU la loi N° 82.213 du 02/03/82 sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifié et complété par la loi N° 82.623 du 22/07/82,
VU le code de la route,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la voirie routière,
VU la requête de l'entreprise **GAGNERAUD CONSTRUCTION**, représentée par Pauline GAYDON, Route de Miramas – 13654 Salon de Provence
Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement – **Rue des Surians – Rue des pins – Traverse des Ecoliers - Rue du 4 Septembre – Impasse Voltaire - Place Borrely Jourdan**

A R R E T E

ARTICLE 1er. : OBJET DE LA DEMANDE

Dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics – Rue du 4 Septembre et Place Borrely Jourdan, la circulation et le stationnement seront réglementés :
Interdiction de circuler et de stationner : Rue des Surians – Rue des Pins – Rue du 4 Septembre – Impasse Voltaire - Place Borrely Jourdan
Circulation alternée par feu tricolores : Traverse des Ecoliers – Chemin St Symphorien
Circulation double sens : Traverse des Ecoliers
Plans : Annexe 1 et Annexe 2

ARTICLE 2 : REGLEMENTATION

Le passage des véhicules prioritaires sera autorisé et le cheminement des piétons devra être assuré en permanence et protégé de la circulation.
La chaussée sera rendue propre. Le nettoyage des sols devra être réalisé avec précaution et devra éviter les ruissellements « sauvages » sur le domaine public

L'entreprise **GAGNERAUD CONSTRUCTION** chargée des travaux tiendra informés les riverains de l'avancement du chantier et les préviendra de toutes gênes qu'elle pourrait occasionner dans leurs déplacements.

L'ensemble des dispositifs mis en place devra être conforme en tous points à la réglementation en vigueur et à la sécurisation des personnes et des biens.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA REGLEMENTATION

Le présent arrêté sera applicable du 04 janvier 2021 au 23 avril 2021

ARTICLE 4 : SIGNALISATION

Les mises en place, pose et enlèvement de la signalisation provisoire seront exécutés par l'entreprise **GAGNERAUD CONSTRUCTION**

Les frais de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise **GAGNERAUD CONSTRUCTION**
La dimension des panneaux rétroréfléchissants sera de sera de 0.65 M de diamètre et de 0.70 M de côté.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE DU PETITIONNAIRE

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'Administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de l'inobservation de la présente réglementation.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MALLEMORT.

Chacun en ce qui le concerne, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait Alleins, le 15/12/2020

Le Maire
Philippe GRANGE

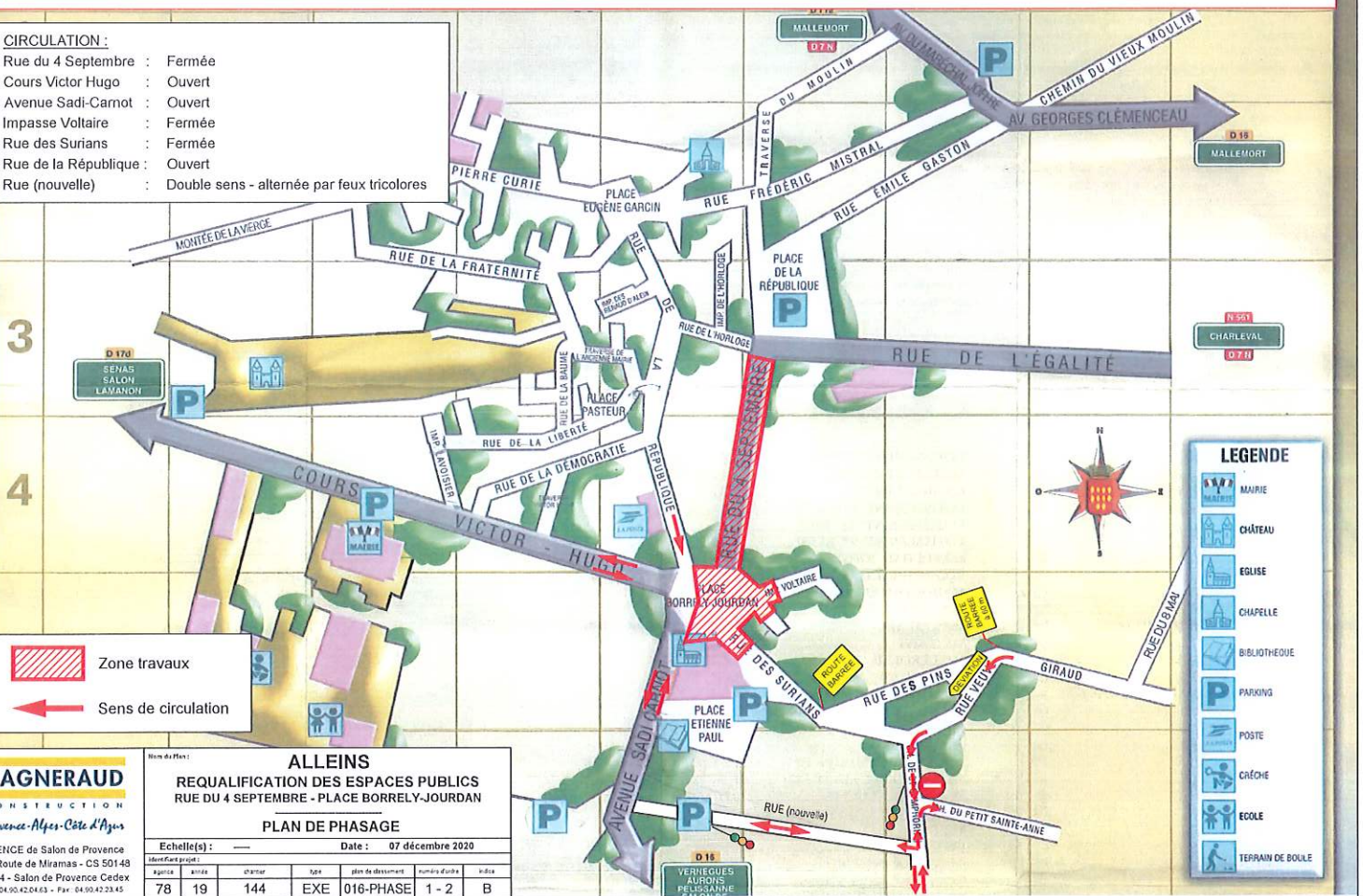


Annexe 1 : Line 23 n° 205/2020

PHASE 1 : Du lundi 04 Janvier au vendredi 23 Avril 2021

CIRCULATION :

- Rue du 4 Septembre : Fermée
- Cours Victor Hugo : Ouvert
- Avenue Sadi-Carnot : Ouvert
- Impasse Voltaire : Fermée
- Rue des Surians : Fermée
- Rue de la République : Ouvert
- Rue (nouvelle) : Double sens - alternée par feux tricolores



GAGNERAUD
CONSTRUCTION
Provence-Alpes-Côte d'Azur

AGENCE de Salon de Provence
148 Route de Miramas - CS 50143
13654 - Salon de Provence Cedex
Tel : 04 90 42 04 63 - Fax : 04 90 42 23 45

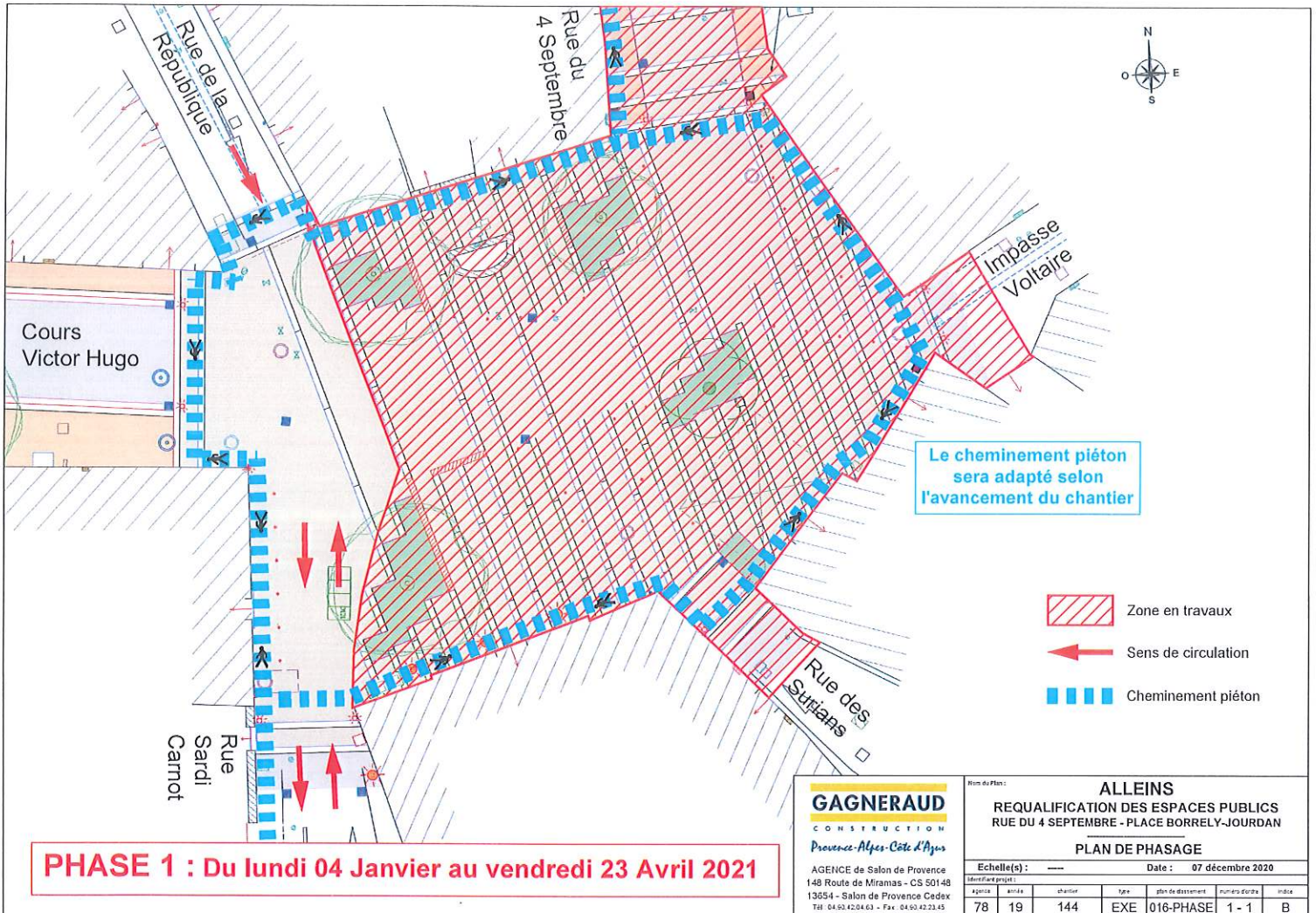
Nom de l'œuvre : **ALLEINS**
REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS
RUE DU 4 SEPTEMBRE - PLACE BORRELY-JOURDAN

PLAN DE PHASAGE

Echelle(s) : — Date : 07 décembre 2020

agence	année	château	type	plan de classement	nombre d'ouvr.	indice
78	19	144	EXE	016-PHASE	1 - 2	B

Annexe 2 : Livre 23 n° 205/2020



GAGNERAUD
CONSTRUCTION
Provence-Alpes-Côte d'Azur

AGENCE de Salon de Provence
148 Route de Miramas - CS 50148
13554 - Salon de Provence Cedex
Tél : 04 92 42 04 63 - Fax : 04 92 42 23 45

Nom du Plan : **ALLEINS**
REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS
RUE DU 4 SEPTEMBRE - PLACE BORRELY-JOURDAN

PLAN DE PHASAGE

Echelle(s) : --- Date : **07 décembre 2020**

Identifiant projet :						
spécie	année	chambre	type	plan de classement	nombre de plans	index
78	19	144	EXE	016-PHASE	1 - 1	B